



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Pascal BEAUVALLET, Joëlle BOUTTET et Rémi DOS SANTOS, excusés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 NOVEMBRE 2021

Le conseil approuve, à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2021

ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENTRE LE CHÂTEAU D'EAU ET INTVILLIERS

Le Maire rappelle que l'enfouissement du réseau électrique entre l'entrée d'Intvilliers et le château d'eau a été plusieurs fois évoqué. Il propose de pouvoir coupler l'enfouissement de cette ligne avec la pose de la fibre optique. Après différents échanges, le conseil donne, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet.

Le conseil municipal demande que la future ligne de la fibre optique ne soit pas posée sur les poteaux téléphoniques d'Orange existants mais enfouie.

DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Compte tenu de l'estimation établie par la SICAP, le conseil municipal délibère pour solliciter du département du Loiret une subvention au taux maximal pour financer le reste à charge de la commune pour l'enfouissement de la ligne électrique entre l'entrée d'Intvilliers et le château d'eau soit 32 653 TTC.

Cette demande est complétée par celle de la pose de 3 candélabres à éclairage LED pour un devis de 5 625 € HT (6 750 € TTC).

RÉUNION PUBLIQUE 22 JANVIER 2022

Compte tenu des contraintes et risques sanitaires, les élus annulent la réunion publique programmée le 22 janvier. Une « Lettre d'information » sera transmise en janvier à l'ensemble des Givrainois(es) avant le 31 janvier 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CHAIRE À PRÊCHER

L'église Saint-Aignan de Givraines est un édifice non protégé au titre des monuments historiques qui conserve en son sein un mobilier digne d'intérêt, dont une chaire à prêcher et un banc d'œuvre, tous deux inscrits au titre des monuments historiques.

La commune souhaite aujourd'hui procéder à la restauration de la chaire à prêcher installée contre le mur sud, dans la nef de l'église.

Considérant les échanges avec la chargée départementale de la valorisation du patrimoine et avec le conservateur des monuments historiques de la DRAC et leurs validations sur les interventions à effectuer, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le devis proposé par l'atelier Jean-Marc Darde Maître d'Art Restaurateur pour la restauration de la chaire à prêcher pour un montant de 24 396 € HT et sollicite une subvention au taux maximal auprès du conseil départemental (volet 3).

❖ VOITURES ET TROTTOIRS

Les élus rappellent qu'il n'est pas souhaitable de laisser sa voiture sur l'espace public. Garer un véhicule sur un trottoir donne des obligations aux propriétaires, notamment de laisser un espace suffisant pour passer une poussette et de ne pas détériorer les trottoirs. Il n'est pas concevable que des parties herbeuses publiques soient complètement détériorées.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales : 4 mars 2022. Ne pas attendre le dernier jour !

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

❖ **LES CHIENS ET LE DOMAINE PUBLIC (RE-RAPPEL)**

Quelles que soient la taille et la catégorie de dangerosité de l'animal, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse sur le domaine public y compris en plaine. Pour tout manquement à cette obligation, les propriétaires encourent une amende. Les propriétaires ont également obligation de ramasser les excréments sur les espaces situés à l'intérieur du village sans oublier les pourtours.

❖ **SE MUNIR DE « PANNEAUPOCKET » - RAPPEL**

La commune de Givraines est abonnée à « PanneauPocket » (outil d'informations, d'alertes et de liens en directs avec les habitants).

1/ téléchargez cette application sur votre smartphone, tablette ou ordinateur vous permettra d'être informé en temps réel sur notamment des coupures de réseaux, des travaux de voiries, des alertes météo, des alertes gendarmerie....

2/ cette application est simple, gratuite et anonyme.